



ARRETE DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS PARTIELLES DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS COLLEGE A AUX COMITES DE L'UFR ALLSH

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L719-1 et D719-1 à D719-47;

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université;

Vu les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR ALLSH) adoptés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 28 mars 2017 ;

Vu l'arrêté électoral en date du 23 février 2023 ;

Vu l'arrêté de recevabilité des candidatures en date du 16 mars 2023 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Instance : Comité des Etudes de l'UFR ALLSH

Collège: A

Sièges à pourvoir : 2 titulaires

Inscrits: 171 Votants: 61

Bulletins blancs ou nuls: 1

Suffrages valablement exprimés : 60

Taux de participation électorale : 35,67 %

Quotient électoral: 30

Ont obtenu:

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
Construire Ensemble	9	0	0	0
Communauté et Démocratie	25	0	1	1
Convergences	26	0	1	1





Sont élus :

Listes '	Sièges	Noms Titulaires	
Communauté et Démocratie	1	M. Philippe VITALE	
Convergences	1	Mme Nuria GALA PAVIA	

Instance : Comité de la Recherche de l'UFR ALLSH

Collège: A

Siège à pourvoir : 1 titulaire

Inscrits: 171 Votants: 61

Bulletins blancs ou nuls: 1

Suffrages valablement exprimés : 60 Taux de participation électorale : 35,67 %

Quotient électoral: 60

Ont obtenu:

ont obtena :				
Candidats	Total voix			
D'IMPERIO Mariapaola	1			
CHARLET-MESDJIAN Béatrice	18			
GALLENGA Ghislaine	22			
HEDON Marie-Odile	19			

Est élue : Mme Ghislaine GALLENGA

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR ALLSH et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.





Le Doyen de l'UFR est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 31 mars 2023,

Pour le Président et par délégation, Le Doyen de l'UFR ALLSH,

Lionel DAN